

Membre de l'union interprofessionnelle **SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE**
et de la fédération des syndicats **SUD EDUCATION**

VOTEZ SUD POUR LA DÉFENSE DES PRÉCAIRES

Le Comité Consultatif Paritaire des Agents Non Titulaires (CCP ANT) intervient pour toutes les questions individuelles concernant des agents non titulaires (précaire est employé ici dans le sens contrat de travail plus précaire que le statut de fonctionnaire). Le mode de scrutin retenu est un scrutin "sur sigle" à un tour, à la proportionnelle. Cela induit que les organisations syndicales sont elles-mêmes candidates à l'élection. Il n'y a pas de listes de candidats.

Voter **SUD** au CCPANT, c'est avoir des militants qui relaieront les problèmes des collègues contractuels.

- Nous défendons, quel que soit l'agent, un principe d'égalité de traitement : à travail égal, salaire égal. Ni plus, ni moins.

- Notre position sera de refuser de délibérer, d'évaluer et de voter sur des cas individuels qui ne rentrent pas dans le champ de la défense des intérêts de tous. Aussi, lutterons-nous contre le clientélisme.



En CT de l'université de Poitiers, depuis des années, nos élus SUD ont toujours défendu les contractuels, CDD et CDI. Nos valeurs nous ont conduits à défendre un contrat de travail qui se calque sur le statut de la fonction publique de l'Etat (rémunération, avancement, primes, congés, etc.), au contraire d'autres syndicats de l'établissement. De même, nous sommes intervenus plusieurs fois pour défendre des personnels en CDD, sujets à des situations de souffrance au travail et des problèmes relatifs à leur contrat.

La précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche

Les universités et les laboratoires de recherche emploient 80 000 précaires qui forment parfois plus de 30% des effectifs de certains établissements.

Depuis le passage à « l'autonomie » des universités (LRU) et depuis les réformes de financement des projets de recherche (ANR entre autres), la précarité est devenue le mode de fonctionnement usuel de toutes les universités et laboratoires.

Dans les services centraux des universités, pour pallier les besoins de fonctionnement sans engager d'emplois pérennes, des CDD sont embauchés puis jetés comme des kleenex, servant de variable d'ajustement, au gré des besoins et des disponibilités financières. Dans les laboratoires de recherche, les emplois précaires

sont devenus le mode de fonctionnement généralisé. L'espoir d'avoir un jour un poste de titulaire rend les jeunes (et moins jeunes) chercheurs et chercheuses corvéables à merci.

N'oublions pas un phénomène en lien direct avec la politique du budget global. Il autorise la « fongibilité asymétrique » chère à la LOLF : de la masse salariale est convertie en budget de fonctionnement ou d'investissement alors que l'inverse est impossible. Aussi, est-il tentant pour un Conseil d'Administration d'externaliser certains secteurs d'activités. Et l'entreprise qui décroche le « marché » est tentée de réduire ses coûts par des embauches... précaires. Attaque indirecte du statut de fonctionnaire et dérégulation à tous les étages !

Vacataires, CDD, CDI, ... les exploités de l'Université

Vacataires. L'université de Poitiers, comme tant d'autres, emploie de nombreux vacataires d'enseignement, à la BU, etc, dont la situation professionnelle est révoltante humainement :

- le versement du premier salaire peut survenir trois à quatre mois après la prise de fonction, voire plus selon la composante ;
- des vacataires d'enseignement donnent leur premier cours avant la signature du contrat de travail ;
- une certification mensuelle des heures d'enseignement effectuées n'est pas produite, or ce document est indispensable pour l'employé afin qu'il puisse faire valoir ses droits à Pôle Emploi (situation des Intermittants).

Au-delà de ces problèmes qui peuvent se résoudre localement – mais malheureusement ils sont récurrents, évoquons aussi la précarité salariale : **les collègues vacataires sont payés moins que le SMIC horaire !** Les décrets précisent qu'une heure d'enseignement équivalent TD équivaut à 4,2 h de travail effectif. En rémunérant à 40,91 € l'heure de vacation, l'Enseignement Supérieur s'arroge le droit de

payer 9,7 € l'heure de travail des vacataire enseignants diplômés bac+5 voire bac+8, soit moins que le SMIC horaire ! Rappelons que ce montant horaire n'a pas la même valeur pour un vacataire sans autre revenu que pour un personnel fonctionnaire ou en CDI (poste pérenne). Et l'Université évoquera au Salon des Etudiants la grande valeur des diplômés de l'Université sur le marché du travail (précaire) !

CDD. Voici des agents considérés comme une variable d'ajustement dans la « gestion RH », avec parfois des coupures de contrat imposées, une titularisation voire CDIisation improbable, bien que leurs missions soient pérennes... puis jetés comme des Kleenex après 3 ou 4 années d'investissement. Une honte !

CDI. Mieux qu'un CDD, certes, mais un contrat « du moins disant social » pour qui le compare au statut de fonctionnaire : évolution salariale ralentie, ancienneté sur le poste pas pris en compte, etc, tout est bon pour rappeler que ces personnels en CDI n'ont pas eu le concours, alors qu'il n'y a pas - ou peu - de postes ouverts au concours ! Ces situations précaires sont inacceptables.

Nos revendications pour les agents non titulaires

La différence de statut et de situation entre les collègues titulaires et contractuels sert aux universités à les diviser et éviter une lutte collective. Pourtant, si la précarité fragilise la vie des précaires, elle fragilise aussi les conditions de travail des collègues titulaires : la pression « managériale » se répercute sur tout le monde ; l'aberration de voir des collègues compétents être virés en fin de contrat se répercute sur tout le monde ; les bas salaires des précaires participent à la pression pour continuer la baisse généralisée des salaires des titulaires.

En conséquence nous exigeons, entre autres (1) :

- **l'application du Code du travail pour les vacataires** et une revalorisation significative du coût horaire à au moins 100 € net !
- **la titularisation immédiate de tous les précaires, toutes catégories confondues**, lorsque leurs missions correspondent à des besoins permanents ;
- **l'arrêt de la politique de recrutement de vacataires et contractuels ;**
- **le recrutement à hauteur des besoins de nouveaux personnels titulaires**, par une programmation pluriannuelle des emplois.

Voter pour SUD EDUCATION ET RECHERCHE 86 – SOLIDAIRES, c'est affirmer avant tout que nous sommes pour l'égalité de traitement contractuels-fonctionnaires, pour la titularisation des précaires et que ce combat ne se gagnera que par nos luttes collectives tous ensemble, salariés (titulaires et contractuels) et étudiants du service public d'enseignement et de recherche.

VOTEZ ET FAITES VOTER SUD !

(1) Nos expressions et revendications syndicales : <http://sudeduc86.fr>

